



Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise

177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Bulletin n° 47 – Septembre 2021

Sommaire

1 – ARAL ET VOUS

2 – Sortie barrage Grangent

3 – Mutuelle

4 - Conclusions

5 - Divers

1 – ARAL ET VOUS

Les saisons évoluent très (voire trop) vite !!!! puisque l'automne arrive à grands pas, avec l'évolution de la végétation, et les arbres qui prennent la couleur automnale.

Espérons que l'année 2022 nous permettra de vous proposer une sortie qui corresponde à vos attentes, surtout après cette période difficile que nous avons dû subir au cours de ces derniers mois.

2 – SORTIE AU BARRAGE DE GRANGENT LE 29 SEPTEMBRE 2021

Cette sortie programmée le 29 septembre avec la participation de 31 adhérents a permis de visiter la centrale électrique avec une balade en bateau pour découvrir les Gorges de la Loire, sans oublier la visite d'une brasserie à Saint Just Saint Rambert.

Un compte rendu a été rédigé et n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez obtenir un exemplaire. Il est également visible sur le site de l'ARAL.

3 – MUTUELLE

Suite à une question d'un adhérent sur la Mutuelle, veuillez trouver ci-après, la réponse de M. CRET, DRH de l'APAVESUDEUROPE :

« Dans le cadre de l'harmonisation des SAS apave une mise à plat des différents moyens dont la mutuelle est en cours. A ce jour il semble que Apicil ne serait plus la mutuelle apave SA.

Savez-vous si les retraités actuellement adhérents de la mutuelle Apicil par le contrat groupe apave ont été intégrés dans les négociations avec reprise des conditions groupe ou si le contrat deviendra caduc à l'échéance avec l'obligation de prendre une mutuelle individuelle »

Ci-après, la réponse de M. CRET :

« Effectivement nous changeons de mutuelle au 1er janvier 2022 et avons « nommer » un courtier.

Ne vous inquiétez pas nous allons contacter tous les retraités qui sont à ce jour avec APICIL et ils bénéficieront des mêmes garanties, au même tarif.

Le nécessaire sera fait de façon à ce que chacun ait sa carte mutuelle le 21 décembre, avec les explications des modalités du changement ».

4 – CONCLUSIONS

En cette période si particulière, le seul message à transmettre, et de faire attention à vous, dans l'attente de vous revoir, sitôt que les événements le permettront.

Les membres du CA de L'ARAL vous souhaitent de bien terminer l'année.

Bon automne et au plaisir de se retrouver lors du prochain bulletin qui viendra clôturer l'année 2021.

Les membres du Conseil d'Administration

5 – DIVERS

Dire non est une compétence sociale qui s'apprend :

Cette difficulté de dire non peut être une conséquence de différents éléments. Pour certains, il s'agit d'un trait de personnalité. Ça peut être l'expression d'un manque de confiance en soi. Pour d'autres, les origines peuvent venir de leur histoire. Par exemple, un traumatisme lié à l'abandon qui génère une peur de ne plus être aimé. C'est également un moyen de fuir le conflit, car cela signifie devoir faire face. Aussi, ça peut être la peur de l'autorité qui pousse à taire son opposition.

Les risques de ne pas s'affirmer, souvent par ce sentiment d'impuissance, peuvent se traduire par de la culpabilité, de la déception et de la colère. Alors, il faut apprendre à dire non, tout au long de sa vie, consciemment et inconsciemment, sans sortir de sa zone de confort, en exprimant ses sentiments sans vous laisser embarquer au-delà des valeurs et limites, avec une communication claire. Bon courage

Faut-il déclarer les objets vendus en ligne ? :

Lors d'une vente occasionnelle d'objets sur des plateformes en ligne, aucune déclaration aux impôts n'est nécessaire, sauf si le montant de la transaction est supérieur à 5 000 €. En revanche, le fait d'acheter ou de fabriquer des biens pour les vendre sur internet est considéré comme une activité professionnelle et les recettes sont à déclarer au fisc.

Bientôt une boîte noire dans les voitures :

Le règlement européen du 27 novembre 2019 pour la sécurité des véhicules à moteur entrera en vigueur dès mai 2022 pour les voitures neuves et en 2024 pour les occasions. Désormais, elles devront obligatoirement être équipées d'enregistreurs de données d'évènement (boîtes noires). Au programme également, des systèmes d'adaptation intelligente de la vitesse, des dispositifs d'alerte de vigilance et des moyens de surveillance de pression des pneus.

Cinq arnaques à repérer et à déjouer :

Les arnaqueurs ne manquent pas d'imagination pour tenter de vous escroquer.

1. L'ami en détresse : vous recevez un SMS d'un proche qui aurait besoin de vous. Il vous demande de le rappeler rapidement à un n° commençant par 08 « *ne donnez pas suite, car cela pourrait coûter cher en facture de téléphone* », mais signalez l'arnaque en envoyant le SMS au 33700.
2. L'appel du conseiller d'un organisme (banque, caisse de retraite ...) appelle et demande le n° de votre carte bancaire « *aucun conseiller ne demandera vos coordonnées bancaires par téléphone, mais appelez l'organisme pour vérifier les dires de votre interlocuteur* ».
3. L'e-mail du conseiller qui vous demande de confirmer votre identité et cliquant sur un lien. « *Prévenez l'organisme qui semble vous contacter et ne cliquez pas, car un lien contient un logiciel espion qui communiquera vos données aux malfaiteurs* ». Une liste des arnaques sur Internet est disponible sur Cybermalveillance.gouv.fr.
4. Les placements trop beaux pour être vrais : un livret à 8 % par an garanti ??? « *Un taux alléchant cache des risques de perdre votre investissement* ». Avant de signer, vérifiez que le conseiller qui fait la proposition n'est pas inscrit sur la liste noire de l'Autorité des marchés financiers. Si vous êtes contacté par téléphone, ne donnez pas suite : les acteurs sérieux ne démarchent pas. De faux conseillers en gestion de patrimoine et de fausses sociétés de gestion usurpent le nom de professionnels existants pour instaurer un climat de confiance qui piège certaines personnes. Ils vous appellent en utilisant le nom d'un produit connu, alors qu'ils ne sont nullement habilités à le commercialiser.
5. Enfermé dehors : ne cédez pas à l'urgence, « *en appelant les numéros d'urgence présents sur les affichettes tricolores distribuées dans les boîtes aux lettres, contactez plutôt votre assurance ou un professionnel recommandé pour son sérieux* ».

Contrôle technique : les points à vérifier avant :

Avec le nouveau contrôle technique, près de 25 % des véhicules passent en contre-visite. Mieux vaut l'anticiper pour éviter de payer de grosses réparations.

Six points sont à vérifier pour passer un contrôle technique sans accrocs :

Les pneumatiques : contrôlez l'usure et veillez à ce qu'ils soient correctement gonflés.

Les freins : contrôlez le niveau du liquide. Si votre véhicule se déporte sur la droite ou la gauche au freinage, vos plaquettes et disques sont à changer.

Les amortisseurs : les tâches d'huile sous le véhicule révèlent souvent une fuite. Si vous n'en constatez aucune, vos amortisseurs sont à « priori » en bon état.

L'échappement : assurez-vous qu'il ne présente pas de fuite et qu'il est bien fixé.

La visibilité : vérifiez l'état de votre pare-brise et de vos vitres, les essuie-glaces, les réglages des rétroviseurs et le système de désembuage.

L'éclairage : contrôlez l'ensemble de vos feux. Assurez-vous aussi que le klaxon et les témoins lumineux du tableau de bord fonctionnent.

Voitures anciennes :

Les trentenaires deviennent des voitures de collection.

Chaque année, les modèles automobiles âgés de 30 ans qui ne sont plus en production passent au statut de voitures de collection. En 2021, on compte parmi les heureux élus, les : Peugeot 106, Citroën ZX, Fiat Cinquecento, Honda Civic et Opel Astra

Voitures électriques : les français hésitent :

Une étude de l'équipementier automobile Continental a dévoilé en mars dernier que 50 % des personnes interrogées en Allemagne, en France, aux Etats-Unis et au Japon ne se voient pas utiliser un véhicule électrique dans un avenir proche. La France tient la 2^{ème} place des pays les plus réticents avec 57 % des personnes réfractaires, juste après l'Allemagne. Le prix élevé, l'autonomie et le manque de bornes obligeant à planifier les déplacements sont les principaux freins. La Chine serait le seul pays sondé prêt à rouler « tout électrique ».

Vacances scolaires : (zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers)

Noël :

Fin des cours : 18 décembre 2021 et reprise : 3 janvier 2022

Hiver :

Fin des cours : 12 février 2022 et reprise : 28 février 2022

Printemps :

Fin des cours : 16 avril 2022 et reprise : 2 mai 2022

Été :

Fin des cours : 6 juillet 2022

Les prix des matières premières flambent :

Depuis le début de l'année, les prix des matières premières et de certains produits de construction connaissent une envolée. Des matériaux qui commencent.

- + 28 % pour le cuivre sur un an
- + 22 % pour le zinc,

Amorcée au deuxième semestre 2020, la flambée du prix des matériaux de construction ne semble pas fléchir. Tout d'abord, la crise sanitaire. Lors du 1^{er} confinement, tout s'est arrêté. Puis la reprise brutale des chantiers a désorganisé les filières d'approvisionnement. Chacun a essayé de se fournir là où la production reprenait, ce qui a fait grimper les prix. Autre explication : une taxe de Donald Trump sur le bois canadien. Depuis, les Etats Unis se fournissent en Europe, ce qui fait flamber le prix de ce matériau (+ 20 % en un an). Enfin, avec un marché de l'approvisionnement toujours chaotique, les professionnels craignent les pénuries qui retarder certains chantiers et amputer les trésoreries déjà mises à mal par la crise sanitaire.

Traitement :

Les anxiolytiques ne sont pas anodins : la prise d'anxiolytiques pour lutter contre le stress et l'anxiété n'est pas sans conséquences. Des contre-indications existent et des effets secondaires peuvent survenir : troubles de la vigilance et de la mémoire, dépendance, fausses routes, chez les personnes âgées, etc ...

Respecter les doses prescrites par le médecin et ne pas pratiquer l'automédication est indispensable. Une amélioration de l'hygiène de vie et des méthodes de gestion du stress comme la relaxation aident aussi à limiter les états anxieux.

Produits dangereux

Les consommateurs encore mieux informés. L'ouverture du site internet RappelConso centralise l'ensemble des rappels et retraits de produits dangereux, alimentaires ou autres (hygiène-beauté, habitat, auto ...) il permet désormais aux consommateurs d'avoir des informations précises : photo du produit, marque, numéro de lot, distributeur et zone géographique concernés, risque encouru et démarche à suivre si on a le produit chez soi.

Il vient compléter SignalConso sur lequel on peut signaler les problèmes rencontrés lors des achats (erreur de prix, publicités trompeuses ...) et avoir des conseils sur les droits et démarches.

La fin du chauffage au fioul reportée

L'interdiction d'installer des chaudières au fioul est repoussée à la mi-2022 au lieu du 1^{er} juillet 2021 pour les constructions neuves et au 1^{er} janvier 2022 pour l'immobilier ancien, selon une annonce du Ministère de la Transition écologique.

Des dérogations seront prévues dans certains cas (zones rurales, impossibilités techniques, coûts excessifs). A noter, il sera toujours possible de réparer sa chaudière au fioul existante.

Une carte d'identité plus petite et plus sûre

Depuis le 2 août dernier, la nouvelle carte d'identité au format carte de crédit est étendue à l'ensemble du territoire, conformément aux directives européennes. Plus sécurisée que la précédente, elle intègre une puce électronique contenant les données d'état civil, une photo numérisée et deux empreintes digitales. La nouvelle version reste gratuite. Sa durée de validité est réduite à dix ans.

Et pour conclure :

Avez-vous remarqué

A quel point les relations entre les personnes sont tendues, à quel point nous ne supportons difficilement les autres, à quel point ce flux d'informations quasi mono information depuis 1 an et demi nous conditionne à notre rapport à l'autre ?

Quand nous souhaitons retrouver une vie normale, nous nous retrouvons à prendre parti sur les réseaux sociaux sur n'importe quel post qui n'irait pas dans notre sens...cela me désole, comme me désole le fait que les pro ou les « anti » se jettent à la figure des arguments vrai et faux dans les deux sens. En fait, on s'en fout, personne ne convaincra personne. Il s'agit juste à mon sens d'accepter les conséquences de ses actes. « Pro » ou « anti », « on ne peut pas avoir le beurre ET l'argent du beurre », vrai ou bien ?

Donc agissons en conscience, mais sans critiquer si nous même n'appliquons pas la rigueur que nous souhaitons voir appliquer chez les autres...La liberté de choisir ok, mais tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité. On explique cela aux enfants, quand on veut les éduquer dans le sens initial du terme " ex ducare" - amener en dehors.

Cet homme qui a si bien décrit la liberté, celle qui nous manque, celle pour qui des hommes sont morts pour que nous vivions dans un monde où nous ayons suffisamment de lumière à tous les étages pour choisir en toute conscience. Cet homme, c'est Victor Hugo, écrivain et aussi homme politique, on l'oublie souvent. Il disait cela à propos de la liberté : " La Liberté consiste à choisir entre 2 esclavages : l'égoïsme et la conscience.

Celui qui choisit la conscience est un homme libre".

Alors quelle que soit la façon de penser, surtout, faites très attention à vous, et portez-vous bien.
